



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 128879

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la requête du comité Amiante prévenir et réparer ardéchois, qui demande que les personnes ayant été exposées puissent bénéficier automatiquement d'un suivi post-professionnel (scanners et visites chez le pneumologue) intégralement pris en charge par la sécurité sociale. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position concernant cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128879

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1513

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)